questionnaire Vert.e.s ville de Genève

Fabienne Fischer

*Aménagement et environnement*

Les concepts cantonaux de renaturation, de végétalisation et de biodiversité sont très complets (Merci Robert & Antonio). Le Canton doit maintenant accélérer leur mise en œuvre dans les communes, l’expertise « terrain » étant indispensable pour identifier et proposer les mesures les plus adaptées. C’est absolument prioritaire.

La végétalisation en milieu urbain ne se mesure pas uniquement en arbres, abattus ou (re)plantés ! Mais si l’on parle arbres, il faut dire que les arbres existants ont plus de valeur que les arbres nouvellement plantés, et qu’un arbre planté en pleine terre vaut plus qu’un arbre planté dans une mince couche de terre au-dessus d’un parking souterrain. Il y a encore trop d’arbres abattus sans nécessité, pour la commodité d’un chantier par exemple, et les autorisations d’abattage doivent être réservées à des situation impératives. Il faut une politique publique de l’arborisation urbaine, qui évalue les besoins et planifie à long terme.

La biodiversité doit être favorisée par la promotion de l’agriculture urbaine – bio, bien sûr ! – qui peut être couplée par exemple à des activités scolaires hors murs, par des toitures végétalisées dans cet objectif, par la piétonisation et les possibilités de dé-bétonisation qu’elle offre, ou encore par la résurgence de nants enterrés depuis trop longtemps. En Ville de Genève, la suppression récemment votée de 4000 places de stationnement offrira à brève échéance de nombreuses possibilités en matière d’arborisation et de promotion de la biodiversité.

Les projets de Cité de la musique et de parking des Clé-de-Rive n’intègrent pas la préservation de la biodiversité comme une exigence prioritaire. Leur réalisation se traduirait par une perte sèche en termes de biodiversité. Cela devrait suffire à demander aux promoteurs de ces projets de revoir leur copie.

*Sécurité*

Assurer un service de police de proximité à la population est une tâche essentielle à la sécurité publique et au bien-vivre ensemble. Inversement, la cohésion sociale et la qualité de l’environnement dans les quartiers diminuent les besoins en matière de sécurité. Pour définir les prestations de la police de proximité, il faut partir de la situation locale : les besoins sont différents à Gy, Lancy ou au centre-ville de Genève par exemple. Fondée sur ce constat, plutôt que la police municipale unique préconisée par la Cour des comptes, il paraît préférable de tabler sur la coordination entre polices municipales de communes voisines d’une part, et entre les polices municipales et la police cantonale d’autre part, dans le cadre d’une politique de sécurité globale. En toutes circonstances, le principe de subsidiarité, cher aux Vert.e.s, selon lequel le Canton ne doit pas effectuer des tâches qui peuvent être réalisées à l'échelon communal, doit s’appliquer systématiquement.

*Finances*

De manière générale, les Vert.e.s défendent le principe qu’un transfert de charges publiques doit s’accompagner du transfert du budget correspondant. Dans le domaine visé par la loi d’écrêtage, à savoir l’aide sociale, il est tout particulièrement mal venu de prendre le risque que des prestations jusqu’alors assumées par le canton ne soient plus fournies aux personnes y ayant droit, faute de moyens dans les communes. Le projet de loi d’écrêtage n’a pas été conçu autour des besoins des bénéficiaires de l’aide sociale, mais en fonction d’objectifs de réduction budgétaire. Une réforme qui se fait sur le dos des moins bien lotis ne saurait être juste !Selon le principe de subsidiarité, l’aide sociale communautaire doit être menées par les communes ; l’aide sociale individuelle doit rester cantonale, pour des questions d’universalité du droit et d’égalité de traitement partout sur le territoire.